

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 2 JUILLET 2018 à 19h30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Josette GUERRIER, MM. Francis BLOCH, Pierre-Louis BALLEST, Adjoints au Maire.

MMES Marie LABROSSE (arrivée à 19h40) Pascale LABART, Emmanuelle CARGNELLI, Sandrine TESTAS, MM Jean BARTHOMEUF, Jean-Pierre PILLON, Arnaud LEGOUGE, M. Peter WATSON, M. Florent PATIN, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): Mme Katia PERRET (pouvoir donné à Bernard REY) Mme F EYRAUD (pouvoir donné à F BLOCH)

Secrétaire de séance : Mme S. TESTAS

Convocation faite le : 26 juin 2018

Publiée le : 26 juin 2018

Le PV du conseil municipal du 4 juin 2018 est modifié à la demande de M. Arnaud LEGOUGE, et approuvé à l'unanimité des présents.

I – INFORMATION CONCERNANT L'ERL 2

L'Etablissement Public Foncier de l'Ain a pris contact avec les propriétaires de l'ERL 2 pour une acquisition au prix des Domaines. L'EPF va acquérir pour la commune. Le portage est prévu pour une durée de 4 ans.

II – ERL 3 : SYNTHESE DE LA REUNION AVEC L'EPF 01 ET DECISION DE PRINCIPE – Délibération n°D2018_029

Une synthèse de la réunion qui s'est tenue le 27 juin 2018 avec le directeur de l'EPF 01 est faite par M. F. BLOCH.

Un tour de table est fait pour que tout le monde s'exprime sur le sujet, pour tendre vers une décision de principe.

Le conseil municipal, à 14 voix pour, 1 voix contre et 0 abstention, décide de lancer le projet pour l'ERL 3, et :

- de prendre un urbaniste extérieur, pour une étude globale du centre village ;
- d'intégrer une étude d'impact sur la voirie et les réseaux ;
- de phaser l'ERL 3 et l'ERL 2 ;
- de demander en parallèle aux aménageurs un projet global avec deux lots, pour une exécution différée, tout en prenant en compte dans leur projet les recommandations de l'urbaniste ;
- de poursuivre le travail avec les deux aménageurs, sur la base de 20 logements maximum par lot, avec des commerces ;
- et demander aux aménageurs un travail à « livres ouverts ».

III – ADHESION A LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS DU DEPARTEMENT DE L'AIN - Délibération n° D2018_30

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la décision du Conseil départemental de l'Ain de créer une plateforme de dématérialisation des marchés publics mise à disposition gratuitement auprès des communes de l'Ain et leurs groupements ainsi que des bailleurs sociaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics,
- Autorise Monsieur le maire à signer ladite convention.

IV – ADHESION A LA PLATEFORME DE DEMATERIALISATION DU CENTRE DE GESTION DE L'AIN – Délibérations n°D2018_031 et 032

1/ Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le CDG01 propose par convention, pour le compte de la collectivité cosignataire, un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement d'outils de dématérialisation de certains documents administratifs :

**La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :
La dématérialisation de la comptabilité publique (Protocole d'Echanges Standard – PES V2)**

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'adhérer à la plateforme de dématérialisation du Centre de Gestion de l'Ain.

2/ Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture,
Considérant que, après une consultation dans le cadre du code des marchés publics, la société DOCAPOST FAST a été retenue pour être le tiers de télétransmission ;
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

- décide de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;
- donne son accord pour que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain, représentant l'Etat à cet effet.

V – INFORMATION SUR LA MODIFICATION DES TARIFS DES ENCARTS PUBLICITAIRES SUR LE BULLETIN MUNICIPAL

La commission communication propose un nouveau barème tarifaire pour les encarts publicitaires dans le SBI :

- 1/8 page : 100€ TTC au lieu de 85€ TTC
- 1/4 page : 175€ TTC au lieu de 160€ TTC
- ½ page : 300€ TTC prix identique
- 1 page : 500€ TTC prix identique

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord. Un arrêté du maire sera pris pour modifier les tarifs en conséquence.

VI – QUESTIONS DIVERSES

⇒ M. F. BLOCH donne lecture d'un courriel reçu le 12 juin 2018 de M. G. LEFEBVRE, sur sa boîte mail personnelle. Il demande qu'aucun commentaire ne soit fait, et précise qu'il ne répondra à aucune question. M. le Maire précise que pour l'ensemble des élus, il

ne permettra jamais que l'équité des élus soit remise en cause. Il y a **un** lieu de débat : le conseil municipal.

⇒ PADD du Scot Val de Saône Dombes

Dans le cadre de la révision du SCOT, le PADD est consultable en ligne sur le site internet du SCOT. M. F. BLOCH demande à M. F. PATIN de mettre en ligne le document sur le site de la mairie.

⇒ Bennes de tri Chemin du Carre

Mme Emmanuelle CARGNELLI signale la présence d'un nid de guêpes dans la colonne de verre.

⇒ Compte-rendu des commissions

M. Arnaud LEGOUGE demande s'il est possible de mettre les comptes-rendus des commissions, dès lors qu'ils sont validés par le conseil municipal, en ligne sur le site internet de la commune. M. le Maire explique que les débats en commission ne sont pas publics. Il n'est pas favorable à cette publication, et regardera les textes. Il souligne qu'il faut faire attention, et éviter toute confusion du public, car en commissions il n'y a pas de décisions prises. L'organe délibérant est le conseil municipal.

⇒ M. Arnaud LEGOUGE demande quel est le nombre maximum d'élèves pouvant être accueilli par classes.

M. le Maire explique que le nombre d'enfants accueilli est fixé par l'inspecteur de l'éducation nationale. L'information est à demander à l'éducation nationale.

Pour M. J. BARTHOMEUF il n'y a pas de nombre maximum. M. le Maire explique qu'il y a un impératif sécuritaire : à savoir que les sorties de secours ne soient pas bouchées.

⇒ Cantine scolaire

Mme P. LABART demande quelles sont les suites de la réunion en assemblée générale de l'association de la cantine scolaire.

M. le Maire et Mme M. LABROSSE expliquent que le bureau a démissionné. Un nouveau a été constitué, M. SAHELICES Thierry est le nouveau président. La décision de la poursuite d'une gestion associative a été actée.

Une rencontre est prévue le 7 juillet prochain entre le bureau de la cantine scolaire et la commission des affaires scolaires.

M. le Maire rappelle l'obligation de signer la convention de mise à disposition des locaux pour la cantine scolaire. Un point de dissension perdure concernant la surveillance des enfants pendant le temps méridien. Il rappelle que la gestion est associative, et que la cantine a été créée par l'association. Il précise que la mairie est prête, si besoin, à municipaliser la cantine.

⇒ Fibre optique

A la demande de Mme P. LABART, M. le Maire explique qu'une réunion devait se tenir fin juin concernant le lancement des travaux de déploiement de la fibre optique. Cette réunion a été annulée, en raison de la problématique de la présence de câbles Numericable sur certains poteaux qui ne sont plus aux normes.

⇒ Commission des Finances

Une réunion aura lieu le 17 juillet 2018.

⇒ Bilan Fête de l'Ecole du 29/06/2018

5 élus étaient présents. L'équipe enseignante est remerciée pour le beau spectacle présenté, et des félicitations sont adressées au Sou des Ecoles pour l'organisation de la fête.

⇒ Documentaire sur St Bernard

Mme M. LABROSSE explique qu'un tournage a été fait sur St Bernard les 27 et 29/06 dernier. Ce documentaire est réalisé par des jeunes membres de l'association PNE (Party never ends) Le travail sera rendu courant juillet. Le documentaire sera disponible sur internet, et un lien sera mis sur le site de la commune.

⇒ Concours de pétanque de l'US Formans

Mme J. GUERRIER regrette le manque de présence d'enfants et de parents licenciés à ce concours.

⇒ Canicule

Mme J. GUERRIER demande à tous de se mobiliser pendant les périodes de forte chaleur, et que chacun fasse attention à ses voisins, notamment aux personnes âgées.

⇒ Travaux

- Le PATA débutera bientôt.
- Mille Club : les travaux de désamiantage vont débuter, par la suite, ce seront les travaux de réseaux. La consultation est en ligne pour les travaux de réhabilitation et de réalisation de l'espace multi loisirs.

⇒ Bibliothèque

M. le Maire indique que Mme Rose TRONCY, responsable de la bibliothèque, cessera ses fonctions au 1^{er} septembre. Il la remercie pour toutes ces années d'engagement au profit de la commune. Il précise qu'une réorganisation de la bibliothèque est en cours.

⇒ Feu d'artifice le 20/07/2018

⇒ Fête des conscrits du 20 au 22/07/2018

⇒ Vide-greniers

Organisé le 09/09/18 par Spinos'Animation

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h03.

Prochain conseil municipal : lundi 10 septembre 2018 à 19h30